

Profitez d'avantages exclusifs



Partagez les bons plans,  
parrainez vos proches.

**GAGNANT  
GAGNANT**

Offre de parrainage\*

Profitez d'un mois d'abonnement  
offert pour le parrain et le filleul.

PLUS D'INFORMATIONS



en scannant le QR-code  
avec votre smartphone

TELECOMS.VIALIS.NET



VOTRE OPÉRATEUR  
100% ALSACIEN

**Vialis**  
Partageons l'avenir

\*Offre soumise à conditions, plus d'informations sur [telecoms.vialis.net](https://telecoms.vialis.net).

# DOCUMENT À ENVOYER AU DÉPARTEMENT COMMERCIAL TÉLÉCOMS PAR MAIL À [INFO@VIALIS.NET](mailto:INFO@VIALIS.NET) OU PAR COURRIER À L'ADRESSE DE VIALIS.

COORDONNÉES DU PARRAIN

N° CLIENT\* (DISPONIBLE SUR VOTRE CONTRAT, VOS ÉLÉMENTS DE CONNEXION...)

NOM - PRÉNOM\*

ADRESSE - CODE POSTAL - COMMUNE\*

TÉLÉPHONE\*

E-MAIL\*

SIGNATURE DU PARRAIN\*

Code promo :

COORDONNÉES DU FILLEUL

NOM - PRÉNOM\*

ADRESSE - CODE POSTAL - COMMUNE\*

TÉLÉPHONE\*

E-MAIL\*

SIGNATURE DU FILLEUL\*

**CONTACTEZ NOS CONSEILLERS COMMERCIAUX  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H**

**03 89 24 60 40**

**Siège social et accueil :**

10 rue des Bonnes Gens - 68000 Colmar

Points d'accueil partenaires répartis sur tout le territoire  
alsacien (coordonnées disponibles sur [telecoms.vialis.net](http://telecoms.vialis.net)).

\* Champs obligatoires

Vialis, Société Anonyme d'Économie Mixte au capital de 25 150 000 euros  
RCS COLMAR 451 279 848 - APE 3514Z - TVA intracommunautaire FR.80451279848

\*Offre de parrainage soumise à conditions et réservée aux clients particuliers titulaires d'un abonnement Télécoms résidant dans les communes de Colmar, Horbourg-Wihr, Ingersheim, Sundhoffen, Turckheim, Sainte-Croix-aux-Mines, Sainte-Marie-aux-Mines, Lièpvre et Rombach-le-Franc ainsi que sur les communes déployées en fibre optique par ROSACE ou OXYGENE. Le parrain bénéficie d'un (1) mois offert sur son abonnement (hors frais de mise en service, Service Emotion collectif, options/bouquets TV, équipement(s) VialisBoxTV, abonnement(s) mobile et répéteur(s) Wifi et consommations téléphoniques). Le filleul bénéficie d'un (1) mois offert sur son abonnement (hors raccordement/reconnexion, frais de mise en service, Service Emotion collectif, options/bouquets TV, équipement(s) VialisBoxTV, abonnement(s) mobile et répéteur(s) Wifi et consommations téléphoniques). Le parrain s'engage pour une nouvelle période minimum d'un (1) an à compter de la date de raccordement effectif du filleul. De plus, le filleul doit souscrire un premier contrat Télécoms chez Vialis, d'une durée minimum d'engagement d'un (1) an qui doit aller à son terme. À défaut et sauf cas de forces majeures ou motifs légitimes décrits dans les Conditions Générales de Vente (article 12) :

- le parrain sera refacturé du mois qui lui aura été offert, étant précisé que la prise en compte du mois offert n'interviendra qu'à partir du moment où le raccordement du filleul sera effectif et les services, de ce dernier, actifs.

- le filleul sera refacturé du mois qui lui aura été offert, étant précisé que la prise en compte du mois offert n'interviendra qu'à partir du moment où son raccordement sera effectif et ses services actifs.

Le formulaire de parrainage doit être remis à Vialis dans le mois suivant la signature du contrat du filleul. L'offre de parrainage est cumulable avec d'autres offres promotionnelles de Vialis sauf exceptions précisées dans les mentions légales des offres promotionnelles. Le nombre de parrainage n'est pas limité, le parrain devant parrainer des filleuls différents. Tout document incomplet ne sera pas pris en compte dans le cadre du parrainage. Il appartient au parrain et au filleul, avant envoi du présent formulaire à Vialis, de s'assurer de l'exactitude des données personnelles transmises (cf article 24 « Données personnelles » des Conditions Générales de Vente). Toute demande fera l'objet d'une étude par Vialis qui se réserve le droit de refuser l'application de l'offre de parrainage. En cas de besoin, des additifs ou des modifications aux présentes pourront éventuellement être apportées. Pour toute information, contacter le département commercial Télécoms de Vialis au 03 89 24 60 40 du lundi au vendredi de 8h30 à 19h ou par mail [info@vialis.net](mailto:info@vialis.net). Sur les réseaux fibre ROSACE ou OXYGENE : les offres Vialis sont disponibles via une technologie fibre optique, y compris le raccordement du domicile. Sur le réseau câblé de Vialis : les offres de Vialis sont disponibles via la technologie fibre optique, sauf raccordement du domicile, ce dernier n'est pas en fibre optique mais en câble coaxial. La collecte et l'utilisation des données transmises via le présent formulaire ont pour finalité de vous permettre de bénéficier d'une offre spéciale et d'assurer la bonne gestion des contrats souscrits. De ce fait, ce traitement est basé sur l'intérêt légitime de Vialis est nécessaire à l'exécution d'un contrat. Après validation de ce formulaire, les données recueillies sont redirigées vers le département commercial puis, en cas de souscription de contrat, enregistrées dans les logiciels internes de gestion de Vialis. Elles sont conservées par Vialis durant six (6) mois à compter de la réception du formulaire pour une demande d'information et, en cas de souscription, pendant la durée du contrat augmentée de dix (10) ans afin de satisfaire aux obligations comptables en vigueur. Pour plus d'informations sur la façon dont nous protégeons vos données ou pour exercer vos droits, vous pouvez consulter la Politique de données personnelles sur le site internet de Vialis.

Mise à jour : 04/2025

